EXTERNAT CHAVAGNES
Institution catholique

FRAIS DE SCOLARITÉ 2025/2026

FRAIS DE SCOLARITÉ

Tarif mensuel sur 10 mois (octobre à juillet)

Tarifs votés en Conseil d'Administration de l'OGEC Externat-Chavagnes en juin 2025

COLLÈGE EXTERNAT DES ENFANTS NANTAIS 6ème, 5ème, 4ème, 3ème	118,30 € / sur 10 mois
COLLÈGE CHAVAGNES 6ème, 5ème, 4ème, 3ème	118,30 € / sur 10 mois
LYCÉE EXTERNAT-CHAVAGNES 2nde, 1ère, Terminale	125,50 €/ sur 10 mois
PRÉPAS EXTERNAT-CHAVAGNES ECG, BCPST	242,90 €/ sur 10 mois

Arrhes :
Des arrhes versées de 150 € (Collège / Lycée) et 200 € (Prépas) lors de la remise du dossier d'inscription viennent en déduction de la facture annuelle, modifiant ainsi le montant des mensualités.

Inclus : dans le tarif : La cotisation diocésaine, l'adhésion à l'Association Sportive, les sorties d'une journée (activités culturelles, sorties pédagogiques…), le prêt des manuels scolaires ⚠ Tout manuel non rendu ou détérioré sera facturé 25 € par ouvrage.

Non inclus : Les séjours linguistiques et projets pédagogiques de plus d'une journée, l'accès à un casier (sur inscription), l'achat de cahiers d'exercices personnels et d'œuvres littéraires, les photos de classe (commande en ligne)

RÉDUCTION FAMILLES NOMBREUSES

Les parents ayant plusieurs enfants scolarisés au sein de l'Institution Catholique Externat-Chavagnes bénéficient d'une réduction sur la contribution :

sur le 3ème enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire	-10 %
sur le 4ème enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire	-30 %
sur le 5ème enfant et + scolarisé dans l'ensemble scolaire	-50 %

EXTERNAT CHAVAGNES
Institution catholique

FRAIS DE RESTAURATION 2025/2026

FRAIS DE RESTAURATION EXTERNAT CHAVAGNES

Tarif mensuel sur 10 mois (octobre à juillet)

DEMI-PENSIONNAIRE

Demi-pensionnaire *Un forfait, en fonction du régime choisi, sera précisé sur la facture annuelle*	**3 repas par semaine**	**4 repas par semaine**	**5 repas par semaine**
	74,5 € /mois	**96,90 € /mois**	**120,7 € /mois**

En cas de repas pris sur des jours où l'élève n'est pas inscrit en tant que demi-pensionnaire, il sera considéré comme externe. Il faudra donc prévoir d'approvisionner sa carte.

NB : En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué (hors cas exceptionnels : les périodes de révision et de stage, les séjours scolaires ainsi que les absences justifiées d'une semaine consécutive)

EXTERNE

Externe *élève déjeunant de manière occasionnelle*	- Carte à approvisionner avant chaque prise de repas - Prix du repas occasionnel : **8,15 €.**

RÉDUCTION FAMILLES NOMBREUSES

Réduction familles nombreuses	- 30% dès le 3ème enfant demi-pensionnaire

Comment approvisionner la carte de self :

- Par Carte Bancaire, via le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com
  Vous aurez, dans le même temps, la possibilité de suivre le solde de la carte self et les consommations de votre enfant.
- Par Chèque ou Espèces, à déposer à la comptabilité (nom, prénom et classe de l'élève à préciser sur l'enveloppe).

En cas de perte de carte ou changement de régime en cours d'année

- Le statut choisi est valable pour toute l'année scolaire.
- Tout changement de régime pour raisons sérieuses devra faire l'objet d'une demande écrite auprès du service Vie Scolaire.
- En cas de perte, détérioration ou changement de régime, la carte self vous sera facturée 10 €.

Informations comptables :

- Il n'y aura pas d'envoi de factures papier (sauf sur demande). Elles sont consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : www.ecoledirecte.com.

- Sur ce site vous pouvez suivre l'état de votre compte tout au long de l'année, et procéder à des règlements par Carte Bancaire.

Vous pouvez joindre le service comptabilité au 02.40.20.61.53
ou par mail comptabilite-gestion@externatchavagnes.com.